

AR Prefecture EXTRAIT DU REGISTRE

006-210600391-20240319-20240319-0001-DE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Reçu le 06/04/2024 DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
CANTON DE CONTES

Séance du 19 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal :	15	
en exercice :	15	Pour : 8
qui ont pris part à la délibération :	15	Contre : 7
procuration :	0	Abstention: 0

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 mars 2024

**OBJET : compte de gestion commune 2023**

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ, Nicolas BAILET, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA.

Absent : néant

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Alissia GUYONNET GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

considérant la concordance des écritures comptables du Maire et du Receveur Municipal,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

~~ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés,~~  
d'exiger:.....

**AR Prefecture**

006-210600391-20240319-20240319\_0002-DE  
Reçu le 06/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
CANTON DE CONTES

**Séance du 19 mars 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents au Conseil Municipal :	5	
en exercice :	5	Pour : 5
qui ont pris part à la délibération :	5	Contre : 0
procuration :	0	Abstention: 0

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 mars 2024

**OBJET : compte de gestion CCAS 2023**

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Président.

Présents : Edmond MARI, Geneviève BACH, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER

Absent : néant

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Alissia GUYONNET GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

considérant la concordance des écritures comptables du Président et du Receveur Municipal,  
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

AR Prefecture EXTRAIT DU REGISTRE

006-210600391-20240319-20240319-0003-DE  
Reçu le 06/04/2024

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
CANTON DE CONTES

Séance du 19 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal :	15	
en exercice :	15	Pour : 7
qui ont pris part à la délibération :	14	Contre : 7
procuration :	0	Abstention: 0

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 mars 2024

**OBJET : compte administratif commune 2023**

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire, sauf pour le vote du compte administratif, pour lequel Monsieur Jacques SAULAY, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ, Nicolas BAILET, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA.

Absent : néant

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Alissia GUYONNET GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire donne connaissance des résultats relatifs aux sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 587 870.31€ et les recettes à 694 707.49€, soit un excédent de 106 837.18€ pour la section et un résultat final excédentaire de 428 385.10€

En investissement, les dépenses se sont élevées à 325 778.76€ et les recettes à 343 404.20€, soit un excédent de 17 625.44€ pour la section et un résultat final excédentaire de 22 406.19€

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

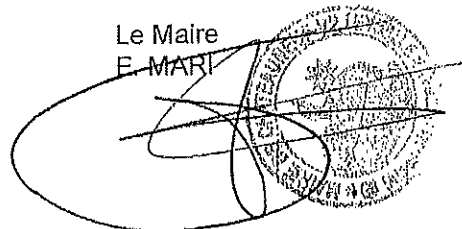
Monsieur Jacques SAULAY, Président, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2023 de la commune

Sept votent pour (Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ), sept contre (Nicolas BAILET, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

Le compte administratif 2023 de la commune est approuvé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
E. MARI



AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE

006-210600391-20240319-20240319-0104 DE  
Reçu le 06/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
CANTON DE CONTES

Séance du 19 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal :	5	
en exercice :	5	Pour : 4
qui ont pris part à la délibération :	4	Contre : 0
procuration :	0	Abstention: 0

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 mars 2024

**OBJET : compte administratif CCAS 2023**

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Président, sauf pour le vote du compte administratif, pour lequel Madame Geneviève BACH, 2<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence.

Présents : Edmond MARI, Geneviève BACH, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER  
Absent : néant

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Alissia GUYONNET GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président donne connaissance des résultats relatifs à la section de fonctionnement de l'exercice 2023

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 6 310.03€ et les recettes à 6 310.13€ soit un résultat excédentaire de 0.10€ et un résultat final excédentaire de 200€

Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

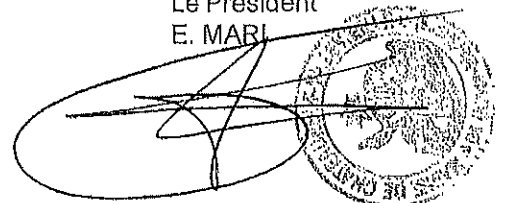
Madame Geneviève BACH, Présidente, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Quatre votent pour (Geneviève BACH, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER)

Le compte administratif 2023 du centre communal d'action sociale est approuvé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président  
E. MARI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
Municipal

MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE 2023

006-210600391-20240319-20240319-0005-DE  
Reçu le 06/04/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Edmond Mari, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :
- un déficit de fonctionnement de :

428 385.10 €  
0.00 €

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre	7
Pour	8

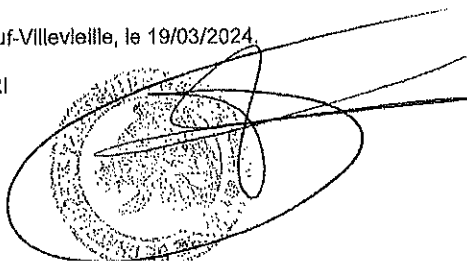
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

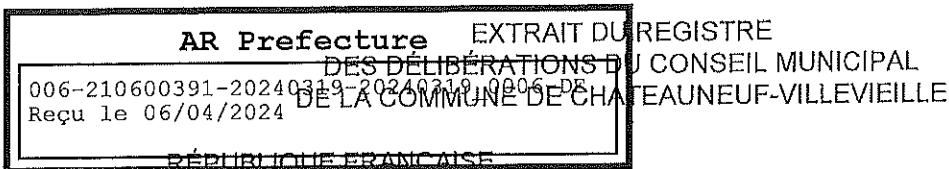
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	106 837.18 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	321 547.92 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	428 385.10 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	22 406.19 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-171 331.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -148 924.81 €
<b>AFFECTATION = G</b>	=G+H 428 385.10 €
<b>1) Affectation en réserves R-1068 en investissement</b> G = au minimum : couverture du besoin de financement F	148 924.81 €
<b>2) H Report en fonctionnement R-002 (2)</b>	279 460.29 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Pour extrait certifié conforme

A Châteauneuf-Villevieille, le 19/03/2024.  
Le Maire  
Edmond MARI





DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
CANTON DE CONTES

Séance du 19 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal :	15	
en exercice :	15	Pour : 8
qui ont pris part à la délibération :	8	Contre : 0
procuration :	0	Abstention: 0

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 mars 2024

**OBJET : autorisation d'ester en justice Nicolas BAILET représentant les élus du nouveau souffle/ délibération du 27.11.2023 déclaration d'intention d'aliéner**

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire, sauf pour le vote du compte administratif, pour lequel Monsieur Jacques SAULAY, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER, Emmanuel MARTINEZ, Nicolas BAILET, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA.

Absent : néant

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Alissia GUYONNET GARAVAGNO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Nicolas BAILET, représentant les élus du Nouveau Souffle a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Nice le 27 janvier 2024 pour excès de pouvoir contre la délibération du Conseil Municipal du 27.11.2023 intitulée déclaration d'intention d'aliéner (parcelles C 166 et 1538, 2, rue des Barbets) pour demander son annulation et la condamnation de la commune lui verser la somme de 500€. Celle-ci a été notifiée à la commune le 12.03.2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune.

BAILET Nicolas, BASILE Harley, BAUDINO Catherine, GALLIANO Jean-Claude, LAMARRE Olivier, MADONNA Jérôme, MAÏSSA Julien sortent et ne prennent pas part au vote.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix pour d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à faire appel à un avocat

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
E. MARI